

Le 2 janvier 2018

LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire le :

*Lundi 08 Janvier 2018  
à 20 Heures 30  
@ la Mairie*

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

**Le Maire,  
Jean GORIOUX**



Ci-joint ordre du jour et pouvoir.

*Tourner SVP...*

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Attribution du marché maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'église.
- 2 - Création d'un poste d'agent de maîtrise.
- 3 - Tableau des effectifs du personnel.
- 4 - Convention de mise à disposition des locaux communaux.
- 5 - Constitution d'une commission de travail « dossier éolien ».

**LES DOSSIERS PEUVENT ETRE CONSULTES EN MAIRIE**

✂

**POUVOIR**

Je soussigné \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de \_\_\_\_\_

Empêché d'assister au \_\_\_\_\_

Qui se tiendra le \_\_\_\_\_

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature (1)

(1) faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"